



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 29 AOÛT 2024

Affaire n° 42-20240829

**32ème Congrès de l'Association des Communes et
Collectivités d'Outre-Mer (ACCD'OM)
Mission de Monsieur Jacquet Hoarau en Guadeloupe**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 août 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25

Date de convocation

le 23 août 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 41
- représentés : 8
- absent : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-neuf août à seize heures quarante-huit minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Henri Fontaine, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Bernard Picardo par Patrice Thien-Ah-Koon, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Daniel Maunier par Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Véronique Fontaine par Noëline Domitile, Evelyne Robert par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Jacquet Hoarau

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 42-20240829

**32ème Congrès de l'Association des Communes et Collectivités d'Outre-Mer (ACCD'OM)
Mission de Monsieur Jacquet Hoarau en Guadeloupe**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2123-18,
- Vu** la délibération n° 35-090608 du Conseil Municipal du 9 juin 2008 relative au remboursement des frais de mission des élus hors département,
- Vu** la délibération n° 12-20151221 du Conseil Municipal du 21 décembre 2015 relative à l'adhésion de la commune à l'Association des Communes et Collectivités d'Outre-Mer (ACCD'OM),
- Vu** le rapport n° 42-20240829 présenté au Conseil municipal du 29 août 2024,

Considérant que l'Association des Communes et Collectivités d'Outre-Mer a été créée sous l'impulsion d'un groupe d'élus ultramarins afin de tisser, d'entretenir et de renforcer les liens qui unissent les collectivités d'Outre-Mer,

Considérant qu'elle a pour objet :

- de constituer un cadre permanent de réflexions, de propositions et d'actions sur les questions de développement économique, social, culturel et de protection de l'environnement spécifiques aux communes, groupements de communes et toutes collectivités d'Outre-Mer,
- de défendre les intérêts des communes et des collectivités d'Outre-Mer,
- de mener des actions de formation au bénéfice de ses adhérents,

Considérant qu'elle organise chaque année son congrès qui réunit 200 à 300 élus venant de tous les territoires, la 32ème édition se tenant cette année en Guadeloupe, du 10 au 15 novembre 2024,

Considérant que plusieurs ateliers seront organisés sur différents thèmes, tels que :

- Bien vieillir en Outre-Mer
- Vers un tourisme durable et inclusif
- Coopération et intégration régionale
- Les Outre-Mer en Europe...

Considérant que des visites de sites seront également proposées, entre autres :

- * Lieu : Marie Galante
 - un parc éolien
 - le forage de Balisiers

- * Lieu : Le Moule
 - du musée Edgar Clerc
 - de la centrale thermique Albioma

- * Lieu : Basse Terre
 - l'observatoire volcanique sismologique
 - le parc archéologique des Roches Gravées

Considérant que depuis son adhésion, la commune a toujours participé aux différents congrès,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 29 août 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions)

- Article 1** d'autoriser la commune du Tampon, par la voix de son représentant, à participer au 32ème congrès de l'ACCD'OM qui se tiendra en Guadeloupe du 10 au 15 novembre 2024 ainsi qu'au Conseil d'Administration, lequel aura lieu le 9 novembre 2024,
- Article 2** de désigner Monsieur Jacquet Hoarau, 1er adjoint au Maire, comme représentant la commune du Tampon,
- Article 3** de prendre en charge :
- * les billets d'avion aller/retour : Réunion – Paris, Paris – Guadeloupe,
 - * les frais d'inscription d'un montant de 600 € (six cents euros) donnant droit à la participation aux différentes séances du congrès,
 - * l'hébergement pour 6 nuits, pour un montant de 1 237,80 € (mille deux cent trente-sept euros et quatre-vingts centimes d'euros),
 - * les repas et les déplacements (selon le programme établi), sur présentation de justificatifs, conformément à la délibération sus visée,
- Article 4** d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 65, compte 65312, du budget de l'exercice en cours,

Article 5 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe**



**Le Maire,
Patrice Thien-Ah-Koon**

